

M. PERLEY: Si vous n'aviez pas supprimé la préférence de 6c., ils n'offriraient pas ce blé. Si la commission faisait preuve d'un peu plus de courage, si elle ne s'effrayait pas d'un faible report, nous aurions, je pense, les résultats qui s'imposent.

M. ROSS (Moose-Jaw): L'abandon de la préférence de 6c. ne saurait être d'un grand secours.

M. PERLEY: On nous a accusés de spéculation et de bien d'autres choses, de 1930 à 1935. Nos opérations produisirent une énorme accumulation de stocks de blé, mais elles se soldèrent par un profit pour les années 1930 à 1935. Les opérations de 1932 à 1935, je le répète, n'ont aucunement obéré le trésor.

M. ROSS (Moose-Jaw): L'honorable député ne veut pas soutenir que les opérations de 1932 ont profité à qui que ce soit?

M. PERLEY: On n'entreprend rien de particulier en 1932.

M. ROSS (Moose-Jaw): En 1933, alors.

M. PERLEY: Oui, elles s'avèrent utiles. Advenant l'adoption de la présente mesure, chaque année verra de nouveaux efforts pour convaincre le gouvernement de la nécessité d'établir un prix minimum raisonnable ou un prix fixe pour chaque récolte. Je ne crois pas qu'il soit désirable de créer une situation qui suscitera une série ininterrompue de délégations venant à Ottawa traiter cette question.

L'hon. M. EULER: De quel bill veut parler l'honorable député?

M. PERLEY: Je discute le bill n° 63.

L'hon. M. EULER: Le bill n° 63 fixe spécifiquement le prix, le paiement initial, tout au moins.

M. PERLEY: Personne ne sera jamais satisfait du prix fixé dans ce bill. On l'a modifié une fois déjà et nous en réclamons encore la revision.

M. ROSS (Moose-Jaw): L'honorable député s'oppose-t-il au principe dont s'inspirent ces bills?

M. PERLEY: L'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross), je crains fort, ne comprend même pas le bill n° 63. Nous l'écouterons lorsqu'il prendra la parole.

M. ROSS (Moose-Jaw): Je demande à l'honorable député s'il est favorable à ces bills ou s'il s'y oppose.

M. PERLEY: Je ne suis certes pas en faveur du bill n° 63.

M. L'ORATEUR: L'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) a la parole et personne ne doit l'interrompre sans son consentement.

M. PELLETIER: J'invoque le règlement. La Chambre ne siège pas en comité et lorsque l'honorable député prononce un discours il ne devrait pas avoir à subir un feu nourri de questions lancées de l'autre côté de la Chambre.

M. L'ORATEUR: Je suis d'accord avec l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Pelletier), mais bien qu'une grande latitude soit permise en pareil cas, il ne faut pas croire qu'il s'agit d'une règle générale.

M. PERLEY: Je n'hésite pas à répondre à l'honorable député de Moose-Jaw (M. Ross) que je n'approuve certainement ni le bill n° 63 ni le bill n° 83 autrement qu'à titre de mesure de secours ou d'assurance-récolte. On ne devrait pas, à mon sens, confondre les secours et l'assurance-récolte avec l'organisation du marché.

Le mémoire soumis par le comité Bracken était bien conçu et il exposait clairement et équitablement toute la situation. Ce comité n'était certainement pas en faveur de l'un ou de l'autre de ces bills. Il a traité la question des frais de production, des frais de vente et des bénéfices nécessaires au cultivateur. Il n'y a dans ce mémoire rien que je n'aie publiquement préconisé en diverses occasions, tant dans cette enceinte qu'ailleurs.

Nous avons eu de 1930 à 1935 des opérations de stabilisations, après quoi la Commission des blés est entrée en scène. Lors du débat sur le budget, exprimant plutôt mes idées personnelles j'ai proposé un plan permanent mais comme je n'ai pas alors eu le temps de terminer mes remarques, je désire dire quelques mots à ce sujet.

J'ai tout d'abord déclaré, en cette occasion, que le Gouvernement devrait nommer une commission chargée de mettre à exécution un programme à longue portée, et de fixer aussi un prix pour les céréales secondaires propres à l'exportation. Pour financer l'entreprise, le ministre des Finances pourrait émettre par l'intermédiaire de la Banque du Canada, de la monnaie garantie par ce blé. J'estime qu'il pourrait agir ainsi à l'heure actuelle. Je reconnais, avec l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) et quelques autres que si notre pays avait un excédent de 130 millions de boisseaux de blé—la quantité pourrait être un peu plus élevée si mon plan était adopté—on pourrait émettre de la monnaie garantie par ce blé, et ne portant pas intérêt. L'argent ainsi mis en circulation aug-